République Française
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
ARRETE DU MAIRE

OBJET : Fermeture partielle de la rue Jules Guesdes à Follainville Dennemont pendant les travaux de nettoyage de la parcelle AD176, et de la démolition du transformateur désaffecté parcelle AD175.

Nous, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,
Vu l'arrêté n° 82-213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Considérant le permis de démolir n° 782392600001, accordé le 29/06/2026 à la commune de Follainville Dennemont,
Vu les lieux,
Considérant d'une part, que pour ladite intervention, il y a nécessité de fermer partiellement la rue Jules Guesdes et ses stationnements proches de la zone d'intervention (voir plan ci-joint) y compris aux piétons.

ARRETONS

Du LUNDI 19 OCTOBRE 2026 à 8h
Au VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 à 18h

Article 1 - il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- L'entreprise BTP chargée des travaux,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage, par lettre distribuée et publication sur le site internet de la commune.

Fait à Follainville-Dennemont, le 14 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE de FOLLAINVILLE-DENNEMONT Yvelines

Samuel BOUREILLE

Affiché le : 14/10/2026

Mairie de Follainville-Dennemont
2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie@follainville-dennemont.fr


Panneau indiquant Rue Barrée
Jean
Rue
Jules
Guesde
3 places de stationnement interdites
Panneau indiquant Rue Barrée à 100 m.
Zone de travaux
- 176 : Défrichage
- 175 : Démolition transformateur désaffecté
Zone de manœuvre. Pour Entreprises
- interdiction de stationner
- interdit aux Piétons.